

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 37189

présenté par
M. Dupont-Aignan

AVANT L'ARTICLE PREMIERDans l'intitulé du titre I^{er}, supprimer le mot :

« universel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les titres d'un projet de loi disent la philosophie générale et les objectifs du projet.

Si le Gouvernement persiste à défendre sa réforme telle qu'elle est présentée dans les articles du titre 1, il est impossible de qualifier le régime « d'universel ».

En effet, le Gouvernement multiplie les mesures d'exception et les régimes spécifiques sur des critères subjectifs. Au contraire les Français souhaitent un régime transparent qui peut reconnaître les mêmes droits dans les mêmes conditions.